PV approuvé
Lors de l'AG du
17 Juin 2023

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2022 – VOIRON

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (Afiph), régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration et son Président, conformément à l'article 5 des Statuts, s'est tenue à Voiron, le Mercredi 22 juin 2022.

Georges Vié tient à remercier pour leur présence, Monsieur Alexis BARON, Directeur général adjoint du Conseil Départemental de l'Isère, Madame HARTMANN, Vice-Présidente déléguée à l'autonomie et aux handicaps, Messieurs BAUMANN et COSTAGLIOLA, Commissaires aux Comptes, Monsieur VERHOOSTE, SODEXO, Madame CASSET, Caisse d'Epargne ainsi que toutes les familles qui se sont déplacées.

Intervention de Madame HARTMANN, Vice-Présidente déléguée à l'autonomie et aux handicaps.
Madame HARTMANN souhaite se présenter car elle prend le relais suite au départ de Madame Laura BONNEFOY et représente aujourd'hui Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental de l'Isère, qui nous prie de bien vouloir l'excuser mais qui est pris par d'autres engagements. C'est donc la première Assemblée Générale de l'Afiph pour Mme HARTMANN. Mme HARTMANN a tenu de préciser que le Département fait de son mieux pour aider notre Association et qu'il reste à notre écoute. Elle souhaite à tous une excellente Assemblée Générale.

Georges Vié remercie Madame HARTMANN pour cette intervention et tient à remercier le département qui nous donne à ce jour, 52 M€ pour les personnes en situation de handicap. L'Afiph fête ses 60 ans cette année, et il faut noter qu'il y a 60 ans en arrière, les pouvoirs publics n'aidaient pas les personnes en situation de handicap ; soit les familles les gardaient avec elles, soit elles rentraient dans un hôpital psychiatrique.

Puis Georges Vié laisse la parole à Florence Lombard, Présidente déléguée, qui souhaite que l'Assemblée Générale puisse valider le PV de l'Assemblée Générale du 16 juin 2021.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 16 juin 2021est adopté à l'unanimité.

Georges Vié souhaite informer des éléments concernant le vote pour le renouvellement des administrateurs. Cette année, nous avons des places qui se sont libérées et nous avons décidé de faire un appel à candidatures. Une dizaine de personnes ont répondu et 4 personnes ont confirmé leur intérêt pour venir rejoindre le Conseil d'Administration de l'Afiph.

Pour rappel, le bulletin comprend 9 noms avec :

Les sortants qui, pour cette année, sont :
- ***François CHAUVET, Trésorier***
- ***René MARTIN, Administrateur Agglo grenobloise***
- ***François QUETIN, Administrateur Agglo grenobloise***
- ***Et moi-même, Président de l'Afiph***

Les nouvelles personnes qui se présentent sont :
- ***Jean-Pierre ALIBEU, papa de Timothée qui est accueilli au Clos d'Or***
- ***Frédérique BREU, maman de Mathis, qui est Autiste en amendement Creton***
- ***Marie-Laure MÉNÉTRIEUX, 2 enfants qui sont accueillis à Gachetière et aux Ecureuils***
- ***René REDON, ancien administrateur***
- ***Olivia TASLE, un enfant accueilli au Tremplin***

Vous trouverez tous les noms sur le bulletin qui vous a été donné à votre arrivée : bulletin sur lequel vous pouvez rayer des noms mais pas en ajouter.
Ces postes sont à pourvoir pour 3 ans.
Les urnes vont circuler et Martine Serres et Henri Collomb-Rey procéderont au dépouillement pendant l'Assemblée Générale.

Notre Président, Georges Vié, reprend la parole et propose le programme de la soirée avec : la présentation du rapport financier par François Chauvet, Trésorier, puis l'intervention de nos Commissaires aux Comptes, la présentation du rapport d'activité par Florence Lombard, la présentation de la gestion opérationnelle par Philippe Nicot, puis un temps pour les questions libres, et enfin la présentation du rapport d'orientation par moi-même, le vote des résolutions et enfin les résultats du vote.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

LE RAPPORT FINANCIER 2021

Avant de présenter le rapport financier 2021, notre trésorier, François Chauvet, tient à remercier le Directeur Financier et le Directeur du Contrôle de gestion ainsi que leurs équipes respectives pour leur travail sur le rapport financier 2021, avec pour cette année l'amélioration et la progression d'outils pour le pilotage de l'Association.

Elaboration des comptes administratifs de chaque établissement (hors gestion propre)

- Validation en Conseil d'administration du 27/04/2022
- Date limite de dépôt auprès des financeurs : 30/04/2022

Elaboration des comptes consolidés de l'association (gestion conventionnée + gestion propre)

- arrêté des comptes par le conseil d'administration du 27/04/2022
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes par l'Assemblée Générale du 22/06/2022.

Le résultat comptable, utilisé pour la production des documents financiers (Bilan, compte de résultat, annexe).
Il est principalement destiné aux tiers : banques, compagnies d'assurances, fournisseurs de biens et de services.
Il obéit à des règles définies par le plan comptable général (PCG) français.

Le résultat à affecter est issu du résultat comptable, qui subit trois types de retraitements :
- la reprise du résultat N-2 des établissements CDI
- des neutralisations de charges refusées par les financeurs
- la prise en compte de charges de l'exercice financées sur des réserves constituées antérieurement.

Il est principalement destiné aux financeurs de l'association.

Du résultat comptable au résultat à affecter :

En k€	Résultat comptable	Reprise CDI résultat N-2	Neutralisations	Résultat à affecter
Exercice 2021	**2 139**	**220**	**142**	**2 501**
Exercice 2020	1 019	214	735	1 968

C'est sur le résultat à affecter (Excédent 2 501 k€) que l'assemblée générale doit se prononcer.

Sur le plan financier, l'exercice 2021 a été marqué par les faits suivants :

COVID-19 :
L'exercice 2021 a de nouveau été marqué par l'épidémie de covid-19. L'activité s'est progressivement rapprochée de la normale, mais l'association doit faire face à des difficultés de recrutement, ce qui induit un accroissement de l'intérim.
Malgré la perturbation de certaines activités, les financements par l'ARS et le Conseil Départemental de l'Isère ont été intégralement maintenus.

Organisation :
Depuis le 30 août 2021, M. Joël Couprie est directeur financier de l'AFIPH.
Par ailleurs, l'association a été réorganisée avec la création de trois nouveaux départements :
- Département habitat, vie sociale et professionnelle (M. Frédéric Leblanc)
- Département Enfance (M. Gérard Douhéret)
- Département santé et hébergement (Mme Sylvie Gallien)

PV de l'AG du 17 juin 2023

Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice :
Un nouveau CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyens) et un dossier d'autorisation de siège ont été déposés en février 2022. Le CPOM aura un effet rétroactif au 1er janvier 2022.
Guerre en Ukraine : risque d'exposition, notamment du fait de l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.
Foyer B. Quetin : Présence de moisissures dans le bâtiment, risque d'insalubrité. Coût non chiffrable dans la situation d'aujourd'hui.

GESTION CONVENTIONNEE – FILIÈRE CDI

SYNTHESE DES RESULTATS (€)

Allocation budgétaire globale (Budget 2021) :
52370 k€ (+1,2% par rapport à 2020, avec un taux directeur de 0,8% pour la masse salariale et 1,0% pour les autres charges).

Résultat à affecter : Excédent de 991 k€ contre un excédent de 440 k€ en 2020 se ventilant comme suit (avant instruction des comptes administratifs par le CDI – En effet, n'ayant pas été retraités par le CDI, les résultats restent hypothétiques – Cf. impact négatif sur les fonds propres au cours des exercices précédents) :

Etablissements sous contrôle CDI		
Résultat à affecter		
k€	2 021	2 020
Foyers	797	266
Santé-Hébergement	-540	-91
UMAJAA	60	24
SAVS	673	241
Total	**991**	**440**

Analyse des résultats administratifs
Foyers (+797 k€) :
Economies de charges de personnel pour les FIR – Ecarts favorables pour les FSIG sur les frais d'alimentation et de bâtiment
Santé - Hébergement (-540 k€) :
Les principaux établissements déficitaires sont FBQ et La Monta : dépassement de frais de personnel, respectivement 226 k€ (11,6%) et 134 k€ (5,2%). Grand Ouest et Le Tréry sont proches de l'équilibre.
UMAJAA (+60 k€) :
La sous-activité a induit des charges de personnel inférieures à celles du budget.
SAVS (+673 k€) :
Cet établissement a bénéficié cette année d'un versement exceptionnel de 589 k€ correspondant à un litige contre l'URSSAF (charges sociales) : le procès a été gagné en Cour de Cassation.

PROPOSTION D'AFFECTATION DES RESULTATS CDI
NB : Le résultat reste sous contrôle du tiers financeur qui peut en revoir l'affectation dans le cadre de l'analyse des comptes administratifs.
Les résultats positifs doivent d'abord compenser les établissements avec résultats négatifs. Par ailleurs, l'Afiph a laissé en report à nouveau / réserve de compensation de déficit lorsque les refus de charges (à l'actif) n'étaient pas compensés par un report à nouveau. Ce point est à discuter avec le CDI.

Excédent : 990 771 €
Résultat à affecter :
Alimentation réserve de compensation des déficits : 925 995 €
Alimentation réserve de compensation des charges d'amortissement 695 575 €
Report à nouveau débiteur en gestion contrôlée 630 799 € (compensation établissements déficitaires).

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

GESTION CONVENTIONNEE – FILIERE CPOM ONDAM

Synthèse des résultats (€)

Etablissements sous CPOM ONDAM			
Résultat à affecter			
k€	2 021	2 020	variation %
Produits :			
Dotation globale de l'ARS	42 268	39 383	
Crédits non reconductibles	1 299	2 526	
Forfaits journaliers hospitaliers ARS	545	521	
Amendements Creton reçus du CDI	2 152	2 486	
Total produits	**46 264**	**44 916**	**3,0%**
Charges :	45 464	**43 499**	**4,5%**
Taux directeur %	0,81%	0,94%	
Résultat à affecter	**800**	**1 417**	

Résultat à affecter : Excédent de 800 k€ contre un excédent de 1417 en 2020.

Etablissements sous CPOM ONDAM			
Résultat à affecter			
k€	2 021	2 020	variation k€
Enfance	-325	258	-582
Santé-Hébergement	187	-40	227
SESSAD / Les gentianes	790	1 082	-292
SAMSAH ARS	149	149	0
Retraitements	0	-31	30
Total Etablissements CPOM ONDAM	**800**	**1 417**	**-617**

- **Les établissements Enfance (-325 k€ hors Sessad contre + 258 en 2020) :**

Le **PECI** est en déficit de 844 k€ (dégradation de 304 k€ p/r à 2020), résultant de forts dépassements de dépenses de personnel (intérim).

Le **PENI** est en excédent de 79 k€ (+185 en 2020).

Le **PEIR** et le **PEAG** ressortent en excédent respectivement de 313 k€ et 331 k€ (économies de charges de personnel)

Les **Violettes** : -204 k€ dont 161 k€ de dépassement pour les dépenses de personnel.

Le SESSAD (+790 k€ contre +1082 en 2020) a bénéficié d'une dotation de 951 k€ par transfert de places de l'IMPRO Gentianes fermé.

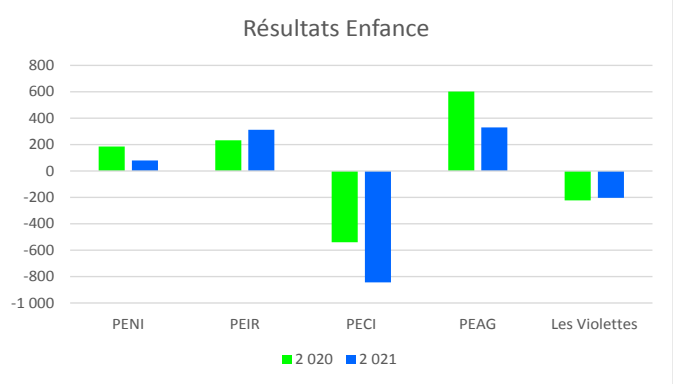

- **Les établissements Santé-Hébergement (+187 k€ contre -40 k€ en 2020) :**

La **MAS Charminelle** est en déficit de 52 k€

La **MAS Grand Ouest** est en amélioration sensible de 194 k€

Le **FAM Grand Ouest** maintient un bon résultat (excédent de 124 k€)

UMAJAA (+156 k€) : amélioration de 110 k€ - sous-consommation du budget frais de personnel.

- **SAMSAH ARS (+149 k€, idem en 2020)**

A noter : 4 établissements sous CPOM ONDAM font l'objet d'un **plan de retour à l'équilibre**

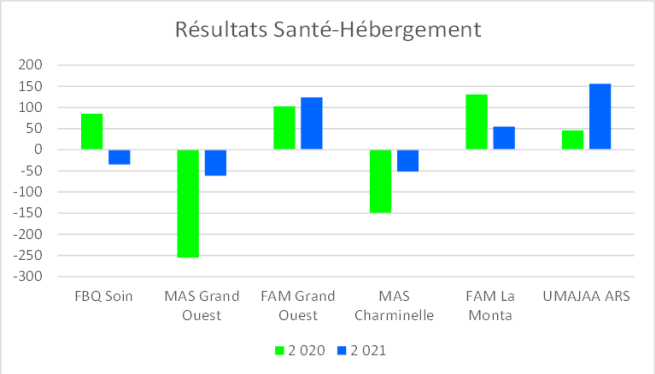

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

GESTION CONVENTIONNEE - FILIERE CPOM ESAT

CPOM ESAT			
Résultat à affecter			
k€	2 021	2 020	variation k€
AENI	134	152	-18
AEIR	-48	-215	167
AECI	279	304	-24
AEAG	126	99	27
AESIG	92	264	-172
ECM CPOM ESAT	0	0	0
Total CPOM ESAT	**583**	**603**	**-20**

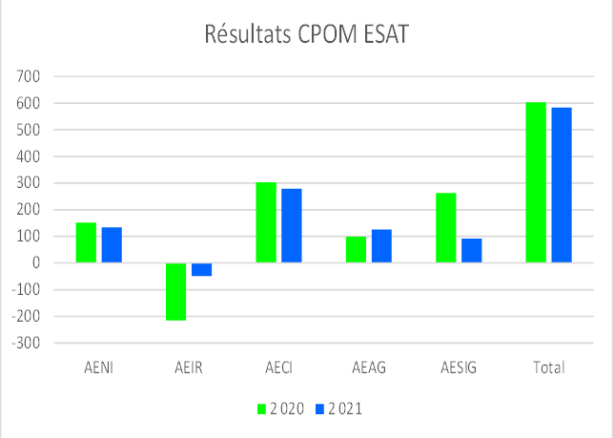

- **Les produits :15 215 k€ (15096 k€ en 2020) provenant essentiellement de la dotation reçue de l'ARS.**
- **Les charges : 14 632 k€ (14 356 k€ en 2020)**
- **Résultat à affecter : Excédent de 583 k€ contre un excédent de 603 k€ en 2020**

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS ONDAM (CPOM ONDAM et CPOM ESAT)
DONT :
CPOM ONDAM : 800 096
CPOM ESAT : 583 500

Excédent : 1 383 596

Résultat à affecter :
Alimentation réserve de compensation des déficits : 1 195 275 €
Alimentation réserve de compensation des charges d'amortissement : 1 432 198 €
Report à nouveau débiteur en gestion contrôlée 1 195 803 € d'établissements déficitaires (ECM résultat – 528)

Report à nouveau débiteur en gestion propre : 48 074 € surcoût PPI à concurrence du déficit AEIR social.

SIEGE TECHNIQUE

Le déficit de 245 k€ (contre un déficit de 53 k€ en 2020) s'explique principalement ainsi :

- Le siège prend actuellement en charge des dépenses incombant aux établissements et services (informatique, abonnements réseau) : ce point sera revu dans la nouvelle autorisation de frais de siège
- La mise en place d'un nouvel organigramme avec trois directeurs de département.

Le nouvel agrément de frais de siège mis en place en 2022 permettra la remise à l'équilibre du siège technique.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS : SIEGE TECHNIQUE :
- 244 688 € : REPORT À NOUVEAU DEBITEUR

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

GESTION PROPRE

ESAT BAPC			
Résultat à affecter			
k€	2 021	2 020	variation k€
AENI	7	23	-17
AEIR	179	183	-4
AECI	-134	-106	-28
AEAG	-372	-42	-331
AESIG	102	67	35
Total ESAT BAPC	**-218**	**126**	**-344**

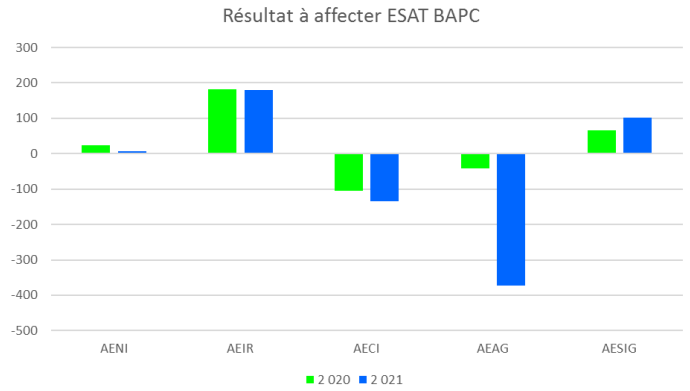

➢ **La pandémie de covid19 a continué d'impacter l'activité et les résultats des ESAT en 2021.**
Malgré une sensible reprise à 9 871 k€ contre 8 785 k€ en 2020 (soit + 12,4%), le niveau de production reste éloigné de celui d'avant crise (11 520 k€ en 2019).
Il y a un notable besoin de renouvellement du fonds de commerce chez AECI et AEAG, durement éprouvés par la perte de deux importants clients à la veille de l'entrée en crise sanitaire.
Il en va de même pour les ratios d'exploitation et les résultats :

- **Le taux de valeur ajoutée** ressort à 47,6 % du chiffre d'affaires contre 49,0 % en 2019
- Même si **les charges de structure** restent sous contrôle, l'excédent brut d'exploitation s'établit à 1 197 K€ contre 1 931 K€ en 2019
- **Le résultat net** ressort déficitaire de 218 K€ (excédent 28 K€ en 2019) et la marge brute d'autofinancement tombe à 656 K€ (1 360 K€ en 2019)

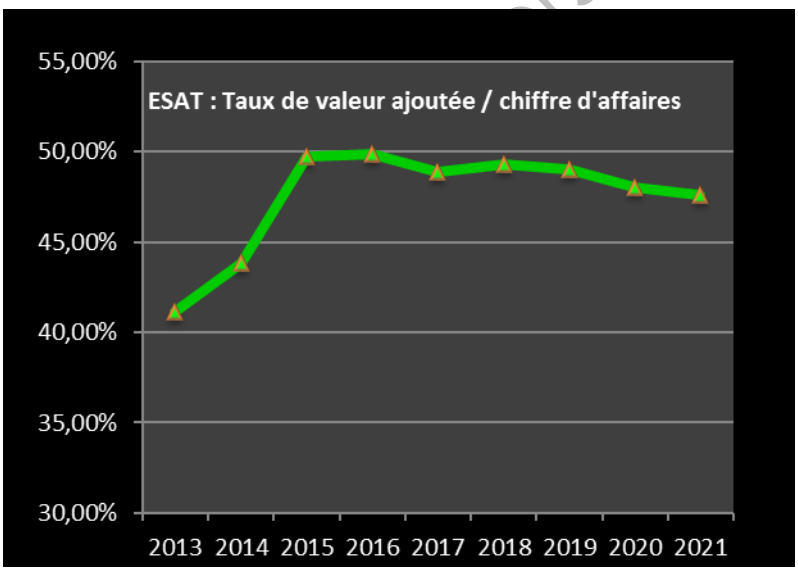

NB pour ces agrégats, les comparaisons avec 2020 ne sont pas affichées car non significatives, cet exercice ayant bénéficié d'une dotation exceptionnelle d'aide au poste de 1 132 K€.

➢ **AFIPH EMPLOI COMPETENCES**

AFIPH Emploi – Compétences est le pôle d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la recherche d'emploi et dans leur parcours de formation.
Après un exercice 2020 lourdement affecté par la crise sanitaire, l'activité a presque retrouvé un cours normal cette année.
Recettes d'activité 1.356 K€, pour un budget de 1.452 K€ (seulement 550 K€ réalisés en 2020).

rs de l'AG du 17 juin 2023

Activité s'exerçant essentiellement sur des marchés extérieurs, subventionnée à hauteur de 955 K€, dont notamment 514 K€ du Ministère du Travail, 225 K€ de l'AGEFIPH, et seulement 98 K€ sous forme de cotisations de nos ESAT.
Tremplin H'Pro subventionné par le Ministère du Travail, qui prépare à l'apprentissage, constitue la principale source de recettes avec 769 K€.
Charges salariales bien maîtrisées à 459 K€.
Résultat excédentaire de 12 K€ (déficit 123 K€ en 2020).

➢ **HABITAT INCLUSIF**

L'AFIPH développe un dispositif d'habitat en autonomie pour les personnes en situation de handicap :
- 12 logements meublés de type studio de 17 à 30 m²
- Au sein d'une résidence récente à Fontaine, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une animatrice en vie sociale assure le soutien à la convivialité et à l'autonomie, ainsi que l'aide à l'inclusion

Résultat déficitaire de 25 k€ pour ce premier exercice.

➢ **SIEGE ASSOCIATIF**

Résultat du Siège Associatif : Excédent de 467 k€ (contre un déficit de 56 k€ en 2020).

Vie associative > déficit de 100 k€ (contre un déficit de 99 k€ en 2020).
- Les produits (cotisations et dons) passent de 177 k€ à 164 k€. Les cotisations perçues sont stables cette année (140 k€) mais les dons sont en baisse de 12 k€.
- Les charges de fonctionnement (salaires, charges externes) sont en baisse (264 k€ contre 276 k€ en 2020) : de nombreux déplacements ont été remplacés par des visio-conférences.

Résultat financier : excédent 571 k€ (19 k€ en 2020)
- ***Produits financiers bruts (743 k€)*** atteignent un montant très élevé par rapport à ceux des exercices précédents (129 k€ en 2020),
    - Résultat de la mise à profit d'une conjoncture favorable ayant permis d'extérioriser les produits latents accumulés pendant plusieurs années sur contrats de capitalisation assortis d'unités de comptes, en cédant ces dernières.
    - Il a été ainsi remédié aux faibles rendements de nos encours de placement des exercices précédents.
    - Calculé sur les 5 dernières années, le rendement moyen de ces encours de placement ressort ainsi à 1,3 %.
- ***Charges financières : 94 k€,*** contribution reversée au siège technique inchangée.
- ***L'impôt calculé sur les produits financiers*** ressort à 78 k€, soit 10,3% des produit financiers bruts.

Résultat des sections locales : déficit de 3 K€ (déficit : 5 k€ en 2020) :
- ***Les produits nets comprennent*** : le résultat sur opération Brioches, sur autres activités et les dons et subventions perçus.
- ***Les charges*** incluent les dons et subventions au siège associatif, aux établissements et services et les dépenses diverses.
- ***Il sera proposé d'affecter à l'activité conventionnée une partie de l'excédent dégagé au siège associatif.***

➢ **AFFECTATION DES RESULTATS**
Proposition d'affectation des résultats de la gestion propre :

ESAT BAPC : résultat -217 804,33 € : affectation en report à nouveau

AEC : résultat 12050,52 € : affectation en report à nouveau (RAN) excédentaire

Habitat Inclusif : résultat -24 978,17 € : affectation en RAN débiteur

Vie associative : résultat + 467 427 € affecté en :
Projet de l'entité : 401 651 € : part des résultats non récurrents de placement mis en réserve pour participation à investissement d'activités financées par ARS (308 682 €) et CDI (92 969 €). Lors du transfert, cela créera un déficit « non récurrent » de 401 651 €.
RAN excédentaire : 65 776 €.

➢ **LES EFFECTIFS ET CHARGES DE REMUNERATIONS**
- ***Les effectifs salariés*** sont en baisse de 0,7% : 1869 agents ETP en moyenne (1883 en 2020)
- La masse salariale s'élève à 76.070 K€ contre 77 019 K€ en 2020, en recul de 1,2 %.
- ***La charge d'intérim*** est très élevée et en constante augmentation (6 692 k€ contre 5 215 k€ en 2020, soit +28,3%. L'intérim contribue fortement à la dégradation de certains résultats budgétaires sous gestion conventionnée. Il s'explique principalement par un taux d'absentéisme élevé, le contexte Covid et la difficulté à recruter du personnel en CDI et CDD.
- Cela étant, ***le coût total d'emploi*** ressort en à 83 857 K€ contre 83 141 K€ en 2020 (soit + 0,9 %).
- ***Le taux de charges*** sociales est stable à 43,7%.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

- ***1263 travailleurs handicapés en ESAT*** au 31.12.2021 (contre 1262 au 31.12.2020), pour une charge globale de rémunération de 16 016 k€ (contre 16 126 k€ en 2020).
- Compte tenu de l'aide au poste de 13 958 k***€, la part de rémunération restant à la charge*** de l'AFIPH a représenté 12,8% du montant des rémunérations globales contre 6,1% en 2020, année au cours de laquelle l'association avait bénéficié d'une dotation exceptionnelle d'aide au poste de 1 132 k€.
- ***Les investissements*** (incorporels et corporels) 2021 s'élèvent, variation des immobilisations en cours incluse, à 4083 k€ (4 131 k€ en 2020) :

Les investissements concernent principalement les bâtiments (1 443 k€), des équipements, matériels et agencements (1 349 k€), ainsi que le système d'information (524 k€).

- ***La situation financière*** demeure saine au 31.12.2021 avec un niveau de fonds propres confortable à 41,8 M€ (40,0 m€ en 2020)
- Et des ratios financiers qui se maintiennent à un bon niveau :
    - ***Endettement à terme*** (encours de crédit-bail inclus) s/ fonds propres : 0,71
    - ***Fonds de roulement*** ressortant à 20,4 M€ (14,3 M€ en 2020), soit 63 jours de coût de fonctionnement (44 jours fin 2020).
    - ***Trésorerie globale*** (Placements + comptes courants) nettement positive à 30,3 M€ (26,5 M€ fin 2020). Après déduction de l'endettement bancaire de 21,7 M€, la trésorerie nette est positive de 8,6 M€

➢ **LA TRESORERIE :**

Comme précédemment, la politique de placement est dictée par des objectifs de :

- ***Liquidité :***
    - 59% disponibles à tout moment
    - 4% disponibles avec abandon de la première année d'intérêts si la demande de remboursement intervient au cours des 4 premières années suivant le placement,
    - 37% disponibles à tout instant, mais à la valeur liquidative du moment (soit risque de perte en capital dans cette hypothèse – Risque purement théorique puisque ces placements ne devraient pas être débloqués avant leur échéance).
- ***Rentabilité : Elle doit s'apprécier dans la durée et non de façon annuelle.***
- ***Sécurité :***
    - 63% Garanties de remboursement en capital à tout moment
    - 30% Garantie de capital à l'échéance
    - 7% Capital non garanti, mais pour les contrats mixtes, mécanismes limitant le risque de moins-value pour la part du contrat en unités de compte (Stop Loss et sécurisation des plus-values dans le fonds €).

Sur une échelle de risque allant de 1 à 7 (1 étant le risque minimum et 7 le risque maximum), le coefficient de risque pondéré ressort à 1,23 au 31/12/2021

Georges Vié remercie François Chauvet et laisse la parole aux Commissaires Aux Comptes.

<u>Rapport des Co-Commissaires aux Comptes</u>

Après avoir rappelé leur rôle règlementaire et les termes de la mission qui leur a été confiés, Messieurs Baumann et Costagliola (KPMG et ACE PKF) lisent leur rapport conjoint sur leurs contrôles partagés et expriment leurs remarques et opinions sur les comptes 2021 de l'Afiph.

Les Co-commissaires Aux Comptes apportent certification, sans réserve, sur la régularité et la sincérité de la situation financière, des comptes annuels et du patrimoine de l'Association tels que présentés à l'Assemblée Générale.

Ils confirment que les règles et méthodes comptables ont été respectées et ne formulent pas d'observation sur le rapport présenté, les annexes et sur les comptes arrêtés ni sur la composition sur risques et charges des fonds dédiés.

Puis, lecture est faite de leur rapport spécial, sans observation, sur les conventions conclues avec les Administrateurs et prévues aux articles L612.5 du Code de Commerce et L313.25 du code de l'Action Sociale et des Familles, et sur la rémunération des directeurs. Ils ont pu noter l'amélioration et la progression d'outils pour le pilotage de l'Association.

N.B. : L'intégralité de ces rapports et des termes règlementaires de leur approbation peut être communiquée sur demande.

Ils terminent en remerciant les équipes de la direction financière et du contrôle de gestion ainsi que les acteurs associatifs de la Commission financière de l'Afiph pour leur très bonne collaboration.

Georges VIE donne la parole à Florence LOMBARD pour l'approbation des résolutions concernant les comptes 2021. (l'approbation des résolutions se fera au fur et à mesure des présentations)

Approbation des résolutions :
Résolution 2 : Comptes 2021
Résolution 3 : Rapport Financier 2021
Résolution 5 : Affectation des résultats
Résolution 6 : Modification des affectations des résultats 2019
Résolution 7 : Convention
Résolution 8 : Investissements

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

RESOLUTION 2 - Approbation des comptes 2021
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2021 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

RESOLUTION 3 - Approbation du Rapport Financier 2021
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier, approuve le Rapport Financier qui lui est soumis.

RESOLUTION 5 - Affectation des résultats 2021
L'Assemblée Générale approuve le résultat comptable excédentaire de l'exercice 2021, à savoir 2 138 738,25 €. Le résultat à affecter, après reprise des résultats 2019 (220195,97 €) et après différentes neutralisations (total net 734 856 €), est un excédent en comptes administratif de 2 500 523,37 €.
Les propositions d'affectation de résultat ont été faites individuellement pour chaque établissement, en veillant à alimenter les réserves de compensation des déficits des établissements excédentaires, à hauteur des déficits des établissements déficitaires. Le reste des excédents a été mis en réserve pour compensation des charges d'amortissements ou réserve pour projet de l'entité.

Il est affecté comme suit, sur proposition du Conseil d'Administration :
- **Pour la Vie Associative, excédent de 467 426,69 €,** affecté en : « réserves pour projet de l'entité : 401 651 €, report à nouveau excédentaire : 65 775,69 €.
- **Pour la gestion propre : ESAT BAPC -217 804,33 €)** dont -505 946,48 € déficitaire affecté en report à nouveau débiteur et 288 142,15 € excédentaire affecté en report à nouveau excédentaire.
- **Pour l'AEC (12 050,52 €),** affecté en report à nouveau excédentaire.
- **Pour la gestion conventionnée :**

Etablissements ONDAM (CPOM ONDAM + CPOM ESAT),
Excédent de 1 383 595,56 € dont déficits de 1 243 877,42 € et excédents de 2 627 472,96 € affecté :
- Réserve de compensation des déficits + 1 195 275,01 €
- Réserve de compensation des charges d'amortissement + 1 432 197,97 €
- Report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée - 1 195 803,03 €
- Report à nouveau déficitaire en gestion propre - 48074,39€ (compensation déficit lié à investissement)

Etablissements CDI, excédent de 990 771,24 € sous réserve du contrôle de tiers financeur dont 630 798,97 € déficitaire et 1 621 570,21 excédentaire, affecté :
- Réserve de compensation des déficits +925994,94 € (excède les déficits pour compenser le cas d'établissements avec Reports à nouveaux < refus de charges)
- Réserve de compensation des charges d'amortissement + 695 575,27 €
- Report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée - 630 798,97 €

Siège technique, déficit de 244 688,08 €, est affecté en report à nouveau débiteur
Entités Comptables de Retraitement (ECR), excédent de 134 149,94 €, affecté en report à nouveau gestion contrôlée

L'Assemblée Générale autorise les changements d'affectation résultant de l'arrêté des Comptes Administratifs de 2020 par les autorités de contrôle et de tarification.

RESOLUTION 6 – Modification des affectations des résultats 2019

- **Résultat CDI 2020 :**

L'affectation du résultat 2020 des établissements CDI arrêtée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2021 est modifiée en fonction des résultats administratifs acceptés par le Conseil Départemental de l'Isère.

	Résultat et affectation AG 16/06/2021	Résultat et affectation retenue CDI
Résultat administratif à affecter	**389 625,28**	**611 609,17**
Réserve de compensation des charges d'amortissement	670 400,31	
Réserve de compensation des déficits	220 550,92	952 000,00
Reprise sur réserve de compensation des déficits	50 000,00	580 000,00

- **Résultat ARS 2020 :**

Après analyse des comptes administratifs 2020, un rejet de charges de 148 324.05 € a été opéré sur les financements 2020. Il est composé des charges liées aux surcouts financiers sur l'opération Saint Maurice l'Exil pour 5 546,04 € et le dépassement sur la quote-part de frais de siège pour 142 778,01 €

RESOLUTION 7 – Convention
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues aux articles L612-5 du Code de Commerce et L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, approuve les conventions conclues avec les administrateurs et les directeurs.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

RESOLUTION 8 – Investissements 2021
L'Assemblée Générale approuve les investissements non financiers réalisés sur l'exercice 2021 dont le total s'est élevé à 4 082 871 €, duquel se déduit un total net de 900 689 € de chantiers en cours (ramenant ce poste d'immobilisations en cours à 1 388 593 € au 31/12/2021) après un transfert en immobilisation de 1 333 449 €.

LE RAPPORT D'ACTIVITE

Le Rapport d'activité 2021 va être présenté par les différents acteurs : Florence Lombard pour la partie associative et Philippe Nicot pour la partie opérationnelle.

Le rapport d'activité : Les faits marquants :
- Comme 2020, 2021 a été marquée par la crise du COVID, bien que nous n'étions plus dans la découverte des protocoles, la vie de nos établissements est restée très perturbée.
- Cette crise sanitaire s'est doublée d'une crise dans le recrutement de nos ressources, comme de nombreux secteurs, nous avons de plus en plus de mal à recruter des professionnels et à stabiliser nos équipes.

Le recrutement des professionnels
Le secteur du Médico-social est confronté à une crise inédite du recrutement ; oublié par le Ségur, non reconnu, sur des métiers souvent difficiles, l'Afiph n'échappe pas à cette problématique.

La mobilisation
Les professionnels et leur management comme les associatifs se sont mobilisés, lors de manifestations sur Grenoble et Bourg-en-Bresse, pour que les responsables politiques prennent en compte ce sujet et le fassent remonter au niveau des instances décisionnaires.

Création d'un groupe de travail
Au niveau départemental un groupe de travail est en place qui intègre les Associations et les pouvoirs publics, l'objectif étant de travailler sur l'attractivité de ces métiers.

Le Rapport d'activité : Déploiement du Projet associatif :
- Dans la continuité du déploiement de notre projet associatif « Accompagner tous les possibles », le Conseil d'Administration a mis en place quatre groupes de travail sur des axes définis comme prioritaires :
    - Le militantisme
    - Les instances et leur renouvellement
    - L'accompagnement de la transformation RH
    - La gouvernance
- Les quatre groupes ont remis leurs propositions au Conseil d'Administration et le déploiement des plans d'actions se met en place.

Un petit focus concernant le groupe militantisme
Un des axes retenu est « Comment créer du lien avec les familles et être en situation de pouvoir les accueillir dans un lieu adapté et accessible où les familles pourront rencontrer des professionnels et des bénévoles ».
C'est un projet qui va être monté en coopération étroite entre l'associatif et les professionnels.
L'objectif est de mettre en place cette plateforme d'accueil au cours du dernier trimestre.
En parallèle, vous avez dû recevoir la première lettre aux familles, qui se veut un trait d'union entre les administrateurs et les familles. Sur cette lettre, vous avez toutes les coordonnées pour nous joindre, n'hésitez pas.

Le rapport d'activité : Actions associatives
Sections Locales
Les activités des Sections Locales reprennent progressivement en 2021 mais des difficultés persistent encore et sont liées à la crise sanitaire, avec un désengagement des militants fatigués par la période Covid. Tous les évènements organisés par les Sections Locales sont indispensables pour récolter des fonds et ainsi aider à l'achat de matériels et/ou au financement de sorties et loisirs des personnes accueillies.

Les administrateurs référents
Le travail des administrateurs référents : ils sont présents dans toutes les réunions de leur secteur, assurent une représentativité auprès des communes…, portent des projets dans le cadre des investissements de structures, soutiennent les familles et assurent l'interface avec le Bureau, en particulier lorsque des familles veulent exposer leurs attentes ou insatisfactions...
Le secteur de l'Isère Rhodanienne est mal représenté au Conseil d'Administration par manque de candidat.
Projets en réflexion
Réhabilitation de certains établissements vieillissants (MAS La Charminelle, IME Les Magnolias) Création à venir avec Estrablin (Foyers), Le Cheylas (Logements inclusifs), Bourgoin Jallieu (IME et Foyers).
Pour l'avenir, fort développement du logement inclusif,

Aide aux familles dans le cadre de leur militantisme
Porter la parole des familles inquiètes des évolutions liées aux parcours inclusifs, réflexion sur un changement progressif de paradigme sans rupture brutale des accompagnements enfants et adultes.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

Communication avec les familles
Comme vu précédemment dans le plan stratégique, les actions sont en cours pour redynamiser la communication auprès des familles et des actions complémentaires arriveront prochainement.

Commission Médicale Consultative (CMC)
Le travail de la CMC sur la douleur s'est finalisé avec la sortie d'un référentiel partagé avec les professionnels.

Bilan annuel de la CRUQ (Commission Relations Usagers Qualité)
Année 2021 :
La Commission Relations Usagers Qualité a traité 31 dossiers (dont 23 nouveaux dossiers, 7 dossiers en cours 2020-2021 et 1 dossier qui s'est ré-ouvert). Nombre de dossiers équivalents par rapport à 2020.
La thématique famille reste importante avec une augmentation du nombre de situations. Les situations à gérer sont de plus en plus lourdes et longues à traiter dans le temps par les établissements concernés.
Cotisations

- **COTISATION**

Fin 2021 :
- 1001 adhésions pour 138415 € ; et 17599 € de dons.
- 1018 adhésions en comptant les retardataires.

Le plan d'action de l'Association est de motiver les nouveaux arrivants à cotiser pour que l'Association soit plus représentative.

Approbation des résolutions : Résolution 11 : Cotisation 2023
RESOLUTION 11 - Cotisation 2023
Pour l'exercice 2022, la cotisation annuelle de base est reconduite (pour la 13ème année consécutive) à 140 Euros pour les membres actifs. Une réduction de 50 % de ce barème sera appliquée sur demande écrite selon le barème ci –dessous.

	Montant
Parents, Tuteur, Famille accueil Personne handicapée, Amis	**MEMBRE ACTIF 140 €**
Parents divorcés	MEMBRE ACTIF, 1/2 TARIF 70€ par parent
Réduction pour difficultés financières sur justificatifs	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€
Membre titulaire d'une rente survie Unapei contraint d'adhérer directement à une autre association affiliée à l'Unapei (sur justificatif d'adhésion à l'autre association affiliée)	MEMBRE ACTIF, 140 € (l'Afiph reverse 75 € à l'Adapei 07)
Membre d'honneurs	MEMBRE ACTIF, 0 €

Il est rappelé que le paiement de la cotisation est une condition d'adhésion à l'Association et de droit de vote.
Depuis 2017, il est proposé aux adhérents de pouvoir régler leur cotisation par prélèvement mensuel de 14 euros par mois sur 10 mois.
Puis, Georges Vié laisse la parole à Philippe Nicot pour la partie opérationnelle.

GESTION OPERATIONNELLE

Les faits marquants :
- La négociation et la signature du CPOM
- Le dépôt de la demande de renouvellement du dossier d'autorisation de siège
- La gestion de la crise Covid
- La perte d'attractivité du secteur et les impacts sur le fonctionnement

La négociation et la signature du CPOM :
- Une négociation tout au long de l'année 2021
- Le souhait de l'ARS de mettre en œuvre le Projet régional de santé qui vise à la transformation de l'offre (50 % places en établissement - 50% de places en services)
- Un impact important sur le secteur de l'enfance
- La mobilisation des familles en Isère vient modifier la demande de l'ARS
- Un impact pour les ESAT avec des places pour personnes en situation de handicap psychique et ESAT de transition
- La transformation de 9 places de foyer de vie en places d'EAM à La Monta
- Le Conseil départemental décide de ne pas signer le CPOM
- Un CPOM au final équilibré signé par l'ARS et en application au 1er janvier 2022
- La mise en place d'une méthode de financement : EPRD déposé pour le 30 juin 2022

La perte d'attractivité du secteur et les impacts sur le fonctionnement :
- Un Ségur de la santé centré sur le secteur de la santé et les Ehpad

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

- Un premier rattrapage pour quelques salariés au 1er novembre 2021
- Départs de professionnels vers d'autres secteurs
- Plus de 100 postes CDI non pourvus et incidences sur la qualité de l'accompagnement (entre 5% et 7% au niveau national)
- Augmentation du recours à l'intérim avec incidences économiques et impacts sur les salariés en place

La perte d'attractivité du secteur et l'impact de l'inflation : les perspectives :
- Lancement de la négociation sur une CCUE – 818 000 salariés - 4 ème branche professionnelle nationale
- Nécessité d'une augmentation pour l'ensemble des professionnels notamment pour prendre en compte l'inflation
- Inquiétude sur les financements de ces augmentations par le Département
- Inquiétude devant les taux directeurs des financeurs qui, s'ils ne sont pas revalorisés nécessiteront de faire des choix :
- CDI : 1,1 % Groupe 1 et Groupe 3 (hors frais de Siège, amortissements et frais financiers) & 0,5 % Groupe 2
- ARS : 0,46 %

Les faits marquants concernant les établissements et services :
- L'important travail pour finaliser le projet du FAM Autisme et retrait d'autorisation
- L'ouverture de 12 places d'habitat inclusif à Fontaine
- Le lancement d'une action judiciaire à l'encontre du bailleur concernant le Foyer Bernard Quetin

Les perspectives : gestion opérationnelle
- Le développement et le renouvellement de l'offre d'habitat :
  - Dépôt de 7 dossiers habitat inclusif
  - Reconstruction des foyers FIR- FCI- FNI
- La préparation au nouveau référentiel Qualité et aux futures évaluations
- Le relogement des résidents du Foyer Bernard Quetin
- La mise en œuvre des travaux PEIR Magnolias
- La finalisation du projet de reconstruction de la MAS La Charminelle
- La finalisation du projet de reconstruction du PENI

La mise en œuvre du projet stratégique :
Une ambition au service de la personne :
- Développer le pouvoir d'agir et la citoyenneté (1 démarrage en 2022)
- Améliorer la prise en charge de l'autisme et des TND (1 démarrage en 2022, résultat en 2025)
- Développer l'ouverture vers la société inclusive en accompagnant chacun cers des parcours inclusifs
- Assurer une meilleure fluidité des parcours (1 2022-2026)
- Développer l'innovation
- Développer des dispositifs d'aide aux aidants

La qualité au service des pratiques :
- Mettre en œuvre le nouveau référentiel Qualité (1 démarrage en 2022)
- Développer l'accès aux soins et favoriser la prévention en matière de santé
- Mettre en place des outils communs et partagés

Des compétences au service du projet :
- Mettre en place et déployer une politique de gestion des emplois et des compétences (1 démarrage 2022 et cible 2026)
- Mettre en place une démarche structurée de SQVT (1 démarrage 2022 et cible 2026)
- A terme, viser la fierté de l'appartenance à l'Afiph

Une organisation dynamique au service du projet :
- Développer une stratégie de communication globale et concertée de la marque Afiph, tant au plan externe qu'interne (1 démarrage 2022)
- Mettre en place un système d'information au service des personnes et du pilotage de l'activité (2022 démarrage, réalisation en 2024)
- Dégager des marges de manœuvre sur le plan financier pour accompagner la transformation de l'offre et le développement
- Développer le maillage territorial
- Déployer une démarche RSE

Approbation des résolutions : Résolution 1 : Rapport d'activité 2021

RESOLUTION 1 – Approbation du Rapport d'Activité 2021
Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport d'Activité.

Georges Vié remercie Philippe Nicot pour cette présentation et invite l'assemblée à poser leurs questions et/ou remarques :

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

Grand Ouest :

- Les parents sont soucieux sur ce qui se passe la nuit dans l'établissement ?
  - Nous avons des budgets globaux pour les fonctionnements d'établissement. Grand Ouest fonctionne sur 365 jours par an. Les moyens sont concentrés sur les temps de jour (accompagnement vie quotidienne, soins, activités en journée) et sont des priorités. Sur les temps de nuit, nous avons fait évoluer une partie des professionnels ; un surveillant de nuit qualifié est différent d'un veilleur de nuit qui n'est pas formé à l'accompagnement. Aujourd'hui, il existe des formations et les professionnels sont formés. Nous essayons de couvrir également la partie « soins ».
  - Pour la journée, nous avons 2 professionnels par unité, alors que la nuit, nous avons 4 professionnels pour 8 unités. Il est donc impossible pour les professionnels qui travaillent la nuit, de surveiller les 5500 m 2 de Grand Ouest. Une réflexion est en cours sur la sécurisation des portes. Le coût est estimé à 40 000 euros mais ceci ne règlera pas le problème car, si nous mettons en place un contrôle avec une vidéo surveillance, ça sera au détriment d'autres éléments. De même, il ne faut pas oublier le droit à l'intimité des individus ainsi que leur droit fondamental d'aller et venir librement dans le bâtiment. Il y a des risques d'intrusion de résidants, cela peut se produire mais les professionnels sont vigilants. Nous n'avons pas de solutions à apporter à ce jour.
- Nous avons écrit à la CRUQ (Commission Relation Usager Qualité) et celle-ci ne nous a jamais répondu, et nous n'avons pas reçu d'accuser de réception.
  - Nous sommes désolés mais nous allons faire des recherches ; soit c'est un oubli, soit nous ne l'avons pas reçu, mais vous aurez un retour. La CRUQ traite toutes les situations, identifie l'établissement où se trouve l'évènement et s'assure de l'avancement de la situation en lien avec la direction de l'établissement concerné ; la Commission ne court-circuite pas les professionnels et ne fait pas de réponse supplémentaire quand la direction de l'établissement s'en charge de son côté. Parfois, la CRUQ fait un courrier plusieurs mois après les faits en précisant toutes les actions qui ont été mises en place puis clôture le dossier. Pour certaines situations, ça peut mettre des mois, voire des années. Florence Lombard se rapprochera de la famille après l'AG pour avoir plus de précisions.
- Pourrions-nous avoir une aide de la part de l'Afiph pour les projets d'établissements ?
  - Actuellement, nous recherchons déjà des fonds pour réaliser des projets ainsi qu'un stagiaire pour nous aider. Par exemple, nous avons besoin d'aménager l'extérieur afin qu'il soit ombragé. Aujourd'hui, certains établissements font des demandes auprès de notre fond de dotation 3IPH. En 2021, nous avons donné environ 30 000 euros à différents établissements pour les aider dans certains de leurs projets.
    C'est le travail de l'animatrice de monter un projet et de rechercher l'aide financière et les personnes pour la réalisation de celui-ci.
  - Tous les projets d'envergure sont portés par le Siège. La direction générale travaille avec une directrice Qualité, projets et évolution de l'offre. Sur la partie méthodologie de projet, la directrice peut nous aider. De même que le Siège peut accompagner et apporter des expertises aux établissements.

Foyer George SAND :

- Qui s'occupe de la maintenance des bâtiments ?
  - C'est le Directeur de l'établissement.
  - Directeur de département : un travail est en cours sur le Foyer George SAND, cet établissement fait partie des priorités et un travail est en cours avec le bailleur, la directrice du patrimoine et la directrice d'établissement et nous sommes dans l'attente d'une réponse de la part du bailleur.
- L'attente est longue car cela fait maintenant 3 ans que nous attendons.
  - Nous vous transmettrons des informations dans les semaines à venir car nous devons rencontrer « Pluralis » très bientôt.

Sections Locales Voiron :

- Beaucoup de jeunes parents recherchent de l'aide.
  - Les familles doivent venir aider lors des activités et sorties.
  - Les sections locales travaillent pour le bien-être de nos usagers mais toutes les sections locales vieillissement et manquent de jeunes familles pour prendre la suite des plus anciens.
  - Cette année, les membres du Conseil d'Administration sont contents que des jeunes parents viennent les rejoindre.
- **Famille Grand Ouest** : pour faire vivre les sections locales, pourrait-on avoir un courrier de la direction de l'Afiph afin que nous puissions avoir des subventions auprès des Mairies ?
  - Demander une subvention à la Mairie est un parcours du combattant avec un dossier important à remplir pour un très faible montant de subvention. La personne qui devra remplir le dossier est l'Administrateur référent de secteur.
  - Pour rappel, nous avons besoin d'administrateurs dans tous les secteurs. Il nous en manque dans le secteur de l'Isère Rhodanienne.
  - Aujourd'hui, les Mairies préfèrent aider les petites associations. L'Afiph est une personne morale et a un gros budget et les communes ne savent pas trop comment nous aider.

ESAT Tour du Pin et Foyer Champ de Mars :

- L'Afiph doit faire face à des surcoûts dus aux nombreux arrêts de travail des professionnels et des coûts d'utilisation d'intérimaires qui en découlent. Nous devons nous interroger sur l'accompagnement des professionnels et leurs salaires, quel que soit le site ?
  - Dans notre secteur, le taux d'accident de travail est plus élevé que dans le secteur des travaux publics par exemple. Un certain nombre de mesures sont mises en place et nous avons souhaité

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

investir sur cette question en embauchant une Conseillère sur la Santé et vie au travail. De plus, l'appel a été lancé par le Département sur cette question et c'est une de nos préoccupations pour réduire l'absentéisme.

- Si les rémunérations étaient plus hautes, l'Afiph serait plus attractive vis-à-vis des professionnels.
  - Notre secteur est financé à 90 % par des fonds publics. Il y a une Commission nationale d'agrément qui vérifie nos charges ; nos financeurs ne seront pas d'accord si nous proposons des salaires plus hauts que les autres associations. Par contre, nous pouvons travailler sur d'autres éléments comme par exemple les accords d'entreprise et l'annualisation (calcul du temps de travail sur 1 année). Dans le cadre de cette dernière, si le salarié a la volonté de travailler plus, ce n'est pas possible, il n'est pas payé en heures supplémentaires. Aujourd'hui, un certain nombre de professionnels nous le demandent mais nous l'acceptons seulement dans certains établissements et ce n'est pas fait sur l'ensemble de l'Afiph.
- Il est important que nous soyons vigilants sur la responsabilité sociétale et l'environnement avec une bonne qualité de vie au travail et un accompagnement ; par contre, comment est-ce que l'association va gérer le décret tertiaire ?
  - Intervention de la directrice du patrimoine : : Le décret tertiaire est issu des lois grenelle et des accords de Paris. Le décret tertiaire encadre le contrôle de la consommations d'énergie des bâtiments tertiaire de plus de 1000m². Il impose des réductions de consommations d'ici 2030 puis 2040 et 2050. Les IME et les FAM MAS sont notamment concernés. Nous pourrions faire appel à un cabinet extérieur pour effectuer les déclarations mais l'AFIPH a choisi de former un groupe Pilote référent sur ce sujet. Les déclarations des consommations auront lieu fin septembre 2022 puis le COPIL Décret tertiaire alimentera les réflexions associatives à mettre en œuvre pour respecter ces objectifs. Ce décret est une opportunité pour l'amélioration du confort pour nos usagers. Les ESAT semblent être concernés, à valider en formation également. La directrice de Patrimoine pilote ce COPIL
- AGEDEN (Association pour une Gestion durable de l'énergie) pourrait aider l'Afiph dans ce cadre.
  - Oui, nous les connaissons et nous travaillons déjà avec eux. Ils vont créer 2 postes supplémentaires suite à un appel à projets qu'ils ont remporté. Notre référent arrive en septembre et pourra nous épauler dans la mise en place des mesures nécessaires afin de respecter le décret.

Georges Vié reprend la parole pour présenter à l'assemblée le rapport d'orientation
« A la dernière AG, nous vous avons présenté le PAG.
Il est maintenant « traduit » par notre codir en « projet stratégique »
Donc, pour nous, pas de changement dans nos orientations à court terme mais je voudrais juste revenir un peu sur l'inclusion :
Pour nous, l'inclusion c'est l'un des choix possibles pour les personnes accompagnées qui le peuvent, qui le souhaitent : oui mais avec de l'accompagnement.
C'est un leurre de croire que toutes les personnes que nous accompagnons à ce jour sont « éligibles », nous aurons toujours besoin d'établissements pour les plus fragiles ! l'afiph va continuer à se mobiliser pour ne pas abandonner nos enfants !
Nous travaillons à développer les services, dont beaucoup de familles ont besoin et sont demandeurs, dans le secteur de l'enfance principalement.
Pour les adultes, nous avons inauguré ce printemps nos premiers logements inclusifs 12 appartements à fontaine), nous travaillons avec plusieurs communes pour envisager des Co-loc ou de nouveaux logements inclusifs.
A côté, nous travaillons également avec le CDI sur notre offre d'habitat. A ce titre, j'invite le CDI à la réflexion pour s'associer à notre CPOM à l'issue des travaux du schéma de l'autonomie dans une perspective de fluidifier le parcours.
Les temps changent, les demandes des personnes accueillies changent, la demande publique change et l'afiph continue de changer, en douceur et sans précipitation !
Pour terminer avec nos orientations, l'afiph (crée en 1961) a eu 60 ans en 2021 et nous voulions fêter cet anniversaire comme il se doit … impossible … donc, nous allons fêter en 2022 les 60 ans de l'ouverture de notre premier établissement ! nous voulons faire une fête par secteur avec les personnes accueillies et leurs familles pour tous nous retrouver et nous travaillons sur l'organisation d'un colloque au niveau départemental. »

Approbation des résolutions : Résolution 4 : Rapport moral et orientation 2022/2023
RESOLUTION 4 - Approbation du Rapport Moral et du Rapport d'Orientation 2022/2023
Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral et le Rapport d'Orientation du Président.

Puis, Georges VIÉ a tenu de rajouter quelques mots :
« Il y a maintenant 10 ans que Florence et moi-même sommes à la présidence de l'Afiph. Dans l'idéal, il faudrait que la présidence reste au poste de la présidence et présidence délégué, minimum 5 ans mais pas plus de 10 ans. Beaucoup de choses restent encore à faire et nous avons besoin de « sang neuf ». Nous avons foncé, ça n'a pas plus à tout le monde, tous les administrateurs sont des bénévoles, nous avons systématisé la formation pour les administrateurs, impulsé des idées, travaillé avec des partenaires et on a plus d'idées quand on est plusieurs à travailler autour d'une table. Un fond de dotation 3IPH a été créé. Depuis 2 ans, Daniel PAYERNE-BARON est détaché par Schneider Electric, à temps plein, pour trouver des fonds. Durant ces 10 années, j'ai croisé un grand nombre de personnes et celles-ci m'ont apporté une grande richesse sur le plan humain, mais j'ai dû mettre de côté ma vie de

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

famille, les voyages, je suis peu à la maison, mais je ne veux pas quitter l'Afiph mais pouvoir laisser ma place de présidence en douceur. De son côté, Daniel PAYERNE-BARON va terminer sa période de 2 ans pour le fond de dotation ; il y aura donc un CA Exceptionnel à l'automne. Florence laissera son poste de Présidente déléguée en douceur, il n'y aura pas de rupture, pas de remise en compte, et ces changements seront bien sûr validés par les membres du Conseil d'Administration. Une page va donc se tourner et Daniel PAYERNE-BARON se présentera au poste de Président ».

Puis, Georges VIÉ laisse la parole à Daniel PAYERNE-BARON :
« Je souhaite proposer ma candidature au poste de Président. Je vais être à la retraite à l'automne 2022 et je vais avoir du temps libre pour m'occuper de l'Afiph. Je suis le papa d'Elise, une jeune femme de 29 ans, qui travaille à l'ESAT de Lumbin et est accueillie au Foyer Pré-Long à Meylan. Je suis originaire de THEYS et vie sur la commune de Pontcharra. Je suis rentré chez Merlin et Gerin en 1982, entreprise qui s'appelle aujourd'hui Schneider Electric. J'ai un Master « Achat » que j'ai fait en formation continue, j'ai managé des équipes dans le monde et changé régulièrement de postes. J'ai d'autres activités comme la culture de la noix, faire du 4x4 (j'ai fait le Paris/Dakar en 1984). J'ai une forte ambition vis-à-vis de l'Afiph qui doit être innovante et reconnue sur le département de l'Isère et sur le plan national. Je souhaite qu'elle continue à faire rêver les familles, les professionnels. Je considère que mon rôle sera de rester à la disposition des membres du CA qui suivront avec moi le plan stratégique et le projet associatif « Accompagner tous les possibles ». J'ai une pleine confiance en Philippe NICOT qui a pris la dimension des enjeux à venir. Je suis conscient, si je suis élu, des difficultés que nous devrons affronter mais je serai là pour les affronter ».

Georges VIÉ tient également à remercier Catherine PELLAT, l'Assistante Associative, pour l'organisation de cette Assemblée générale.

Florence Lombard procède à la lecture et au vote des dernières résolutions.

<u>Résolutions soumises à l'Assemblée générale 2022 qui restent à valider</u> :

RESOLUTION 9 – Budget de fonctionnement 2022
L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires décidées par le Conseil d'Administration du 16 juin 2021.
RESOLUTION 10 – Plan Pluriannuel d'Investissements
L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées dans le cadre des PPI et retracées dans les comptes annuels et le rapport de gestion et autorise les investissements et les financements relatifs dans le cadre de ce plan. Elle autorise le Conseil d'Administration à mettre en œuvre une modulation et une adaptation de celui-ci, au regard du fonctionnement de l'Association, et statuer sur la réalisation de ces plans, lors de la prochaine Assemblée Générale.
RESOLUTION 12 - Délégation pour l'adaptation et la gestion des structures et pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets 2023 (Conseil Départemental) et EPRD 2022 (ARS)
L'Assemblée Générale habilite le Conseil d'Administration et son Président à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création et/ou à la gestion de nouvelles structures ainsi qu'à l'évolution, l'adaptation et la restructuration des Etablissements et Services existants de façon à répondre de façon optimale aux besoins des personnes en situation de handicap en conformité avec les règlements administratifs et financiers en vigueur. Pour cela, elle autorise le Président à demander toute ouverture ou clôture de comptes bancaires qu'il juge nécessaire et à en donner procurations sous sa responsabilité.
L'Assemblée Générale donne délégation, avec possibilité de subdélégation, au Conseil d'Administration pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets des Etablissements et Services, ainsi que le budget et EPRD de l'association, pour l'année en cours et pour l'année 2023, et les communiquer aux autorités compétentes.
RESOLUTION 13 – Opérations relatives à l'article 10 des Statuts
Pour mémoire, rappel de l'Article 10 : Délibérations du Conseil d'Administration relatives aux immeubles
« Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être approuvées par l'Assemblée Générale. »

Descriptif des opérations 2021/2022 permettant la conclusion des projets architecturaux de l'AFIPH :
1. Régularisation de l'acceptation d'un bail à Construction avec la SEMCODA concernant le foyer Les Gantiers à La Mure.
L'Assemblée Générale approuve la délibération du 30 septembre 2020 d'un bail à construction sur la parcelle située à la Mure, Les Barrioux, en vue de la réalisation d'un foyer de vie dénommé aujourd'hui les Gantiers.
L'Assemblée Générale accepte également la cession à titre gratuit par la SEMCODA de la parcelle cadastrée section AL numéro 404 jouxtant le foyer pour une superficie de 13m² et l'intégration de cette parcelle, par acte complémentaire, au bail à construction initial.

2. Mise en œuvre d'une servitude avec COPPA Immobilier concernant un foncier AFIPH sur la Commune de Le Versoud
L'Assemblée Générale approuve la mise en œuvre d'une servitude de passage sur le foncier de l'AFIPH pour créer l'accès au nouveau projet immobilier de COPPA. L'Afiph est propriétaire d'un terrain situé au 120 Rue des 7 Laux sur la commune du Versoud (38420). Ce terrain est loué en bail à construction à la SDH qui a construit un EHPAD.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

Cet EHPAD est loué à la FONDATION PARTAGE ET VIE. Le foncier mitoyen est la propriété de COPPA Immobilier qui souhaite réaliser un projet de logements.
Pour que ce projet soit réalisable, COPPA Immobilier sollicite la création d'une servitude de passage. En contre parti, COPPA Immobilier, met en place un portail pour fermer l'accès au terrain propriété de l'AFIPH, entretiendra également le foncier sous servitude et réalisera également des zones de collecte de déchets. Cette servitude fait l'objet d'un accord tripartite entre AFIPH, SDH et PARTAGE ET VIE.
L'Assemblée Générale approuve la délibération du 02 Mars 2022.

3. Terrain à Estrablin pour un projet concernant les Foyers de l'Isère Rhodanienne
Afin de réaliser un projet à Estrablin, l'AFIPH devait, avec l'accord de l'ancienne municipalité, acquérir à l'euro symbolique un terrain de la commune afin de réaliser un foyer d'hébergement de 60 résidents. La nouvelle municipalité, soucieuse de préserver les biens publics souhaite plutôt la concrétisation d'un bail emphytéotique de 99 ans pour ce foncier.
Il est nécessaire pour l'AFIPH de trouver un partenaire constructeur et un partenaire financier pour que ce projet se concrétise.
L'AFIPH souhaite donc pouvoir signer un bail emphytéotique avec la mairie pour 99 ans avec accord de cession des droits de preneur à un promoteur, EVALLY PROMOTION pour une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement à un bailleur social ALPES ISERE HABITAT. Lors de la VEFA, la cession des droits au preneur du bail reviendra donc à AIH.
L'AFIPH sera donc locataire du bailleur social, à la réception du bâtiment, pendant la durée d'une convention de location de 40 ans contre paiement de redevances. En fin de convention de location, l'AFIPH récupèrera ces droits de preneur à bail du terrain et donc la propriété de l'ouvrage jusqu'au terme du bail emphytéotique. Ce montage immobilier est en cours de finalisation avec les partenaires et en cours de validation avec le CDI 38. Le projet évolue vers une structure mixte Foyer d'hébergement et foyer de vie afin de répondre aux demandes du CDI et aux besoins sur ce territoire.
L'Assemblée Générale approuve cette modification de projets et ce nouveau montage immobilier

4 Extension foncière pour le projet des FNI à Bourgoin Jallieu
L'AFIPH a déjà acquis l'assiette foncière vendue par le Sou des Ecoles au 5 rue de l'Etissey à Bourgoin Jallieu.
L'Assemblée Générale approuve l'achat de parcelles mitoyennes à la commune de Bourgoin Jallieu. Pour un budget de 70 000 €, après déduction foncière pour un emplacement réservé de 5m de largeur le long de la rue de l'Etissey, l'acquisition concerne les parcelles 441 442 et 443 pour une surface avant déduction foncière de 590 m².
Ces parcelles permettent l'accessibilité du terrain de l'AFIPH sachant que la régularisation de la servitude nécessaire à la copropriété voisine a été réalisée par la commune.

5 Espace réservé à rétrocéder sur la parcelle de la rue de l'Etissey à Bourgoin Jallieu
Suite à la précédente résolution, l'Assemblée Générale approuve la rétrocession foncière d'un espace réservé de 5m de largeur le long de la rue de l'Etissey, à la commune, pour réalisation des projets urbains publics. Cette rétrocession est consentie en échange d'un accord pour dérogation aux règles de construction afin d'implanter sur le site, deux bâtiments pour le projet FNI, un foyer de 40 studios et un bâtiment SAJ et administratif en fond de parcelles.

6 convention de servitude RTE/AFIPH Foyer le Tréry - confirmation par acte notarié
Il existe une convention entre RTE et l'AFIPH nécessitant sa confirmation par acte notarié pour des obligations d'entretiens et de non constructions en raison du passage d'une ligne 63kV souterraine en limite de parcelles.
Cette convention a été signée le 14/01/2014.
L'Assemblée Générale autorise la validation par acte notarié de cette convention.

7 Formalisation d'une servitude pour un réseau d'assainissement de la Communauté de communes Portes de l'Isère
La communauté d'agglomération Porte de l'Isère a missionné le bureau d'étude A Et F pour la régularisation des autorisations de passage de canalisations de l'ensemble de son réseau de canalisations publiques.
Le réseau actuel d'assainissement de la commune de Bourgoin Jallieu emprunte actuellement une parcelle appartenant à l'AFIPH sis 24 rue de l'oiselet à Bourgoin Jallieu, parcelle CK 45.
La servitude concerne une longueur de réseau de 123 m et donc 369 m² de surface.
Afin de faire apparaître ce passage sur les documents fonciers et de régulariser ces ouvrages existants, l'Assemblée Générale valide la constitution de cette servitude de passage.

8 Vente d'un terrain naturel à Vinay
L'AFIPH est propriétaire d'une parcelle cadastrée AD 117 classée en zone NATURELLE d'une surface d'environ 2605 m² sur la commune de Vinay.
Cette parcelle est laissée à l'abandon par l'AFIPH de par le coût financier demandé pour son entretien. De plus, complétement en devers et non accolée à l'établissement du Tréry, cette parcelle n'est pas utilisable par l'établissement.
La Mairie souhaite acquérir cette parcelle (le prix du terrain non constructible sera présenté dès que possible) afin de réaliser des projets de classe nature sur ce terrain à vocation naturelle.
L'Assemblée Générale autorise cette vente.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

9 Montage immobilier autour du projet des FNI à Bourgoin Jallieu
En vue du projet rue de l'Etissey à Bourgoin Jallieu, pour la création d'un foyer de 40 studios, d'un SAJ et des bureaux administratifs des Foyers Nord Isère, l'AFIPH souhaite réaliser un concours de promoteur / bailleur sur le terrain appartenant à l'AFIPH. Le programme de l'AFIPH sera établi en lien avec un architecte afin de fixer un niveau de projet architectural APS pour déterminer l'architecture en fonction des besoins et des budgets validés avec les financeurs.
Les promoteurs seront donc consultés sur la base d'un APS afin d'obtenir des réponses harmonisées.
L'AFIPH réalisera donc un bail à construction avec le promoteur qui vendra ensuite en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) à un bailleur social ainsi le bail à construction sera glissant. L'AFIPH sera donc locataire pendant 40 ans auprès d'un bailleur via une redevance et retrouvera la propriété du bien à l'issue de la convention de location.
L'Assemblée Générale valide ce montage immobilier.

10 Achat d'un terrain sur la commune de Bourgoin Jallieu pour le projet PENI
L'IME de Saint Clair est actuellement situé sur la commune de Saint Clair de la Tour en location dans des locaux appartenant à la FONDATION BOISSEL jusqu'à l'été 2025. Le propriétaire a informé l'AFIPH de son souhait de récupérer les lieux à la fin du bail. L'établissement doit donc déménager pour continuer son activité. L'ARS a été informée de ce projet et de sa nécessité. Le projet de l'établissement est de créer un nouvel IME en milieu urbain afin de permettre une meilleure inclusion des enfants et l'utilisation des ressources du territoire. La commune de Bourgoin Jallieu est idéale avec son offre de soin, d'activités et d'éducation. La commune de Bourgoin Jallieu propose à l'AFIPH d'acquérir au prix qui reste à confirmer de 550 000 € selon (évaluation des domaines) un terrain de 10590 m² cadastré CK53 dans le quartier de l'Oiselet. Ce terrain permettrait d'accueillir le projet de l'IME selon une première étude de faisabilité présentée en Mairie. Cette étude va permettre à la Mairie de prévoir l'arrivée de l'IME sur ce site est donc d'anticiper les besoins urbains en les intégrant au nouveau PLU de la ville de Bourgoin.
L'Assemblée Générale valide l'achat de ce foncier pour y établir le nouvel IME.

11 Réhabilitation du site des MOULINETS à Voiron
Le site des Moulinets de Voiron, en bail à construction avec PLURALIS a besoin d'une réhabilitation générale et nécessite des modifications de fonctionnement afin de répondre à la demande du Conseil Départemental de l'Isère sur le territoire du Centre Isère. Un projet de restructuration du site est donc à l'étude avec le bailleur social afin de proposer au Conseil Départemental de l'Isère le nouveau projet avec une nouvelle redevance d'établissement au sein du budget général des FCI. Ce projet nécessitera le prolongement du bail à construction avec PLURALIS qui pour l'heure court jusqu'en 2044. L'Assemblée Générale valide le projet et le prolongement du bail à construction.

12 Montage immobilier autour du projet des FIR à Péage de Roussillon
En vue du projet Avenue Prévert à Péage de Roussillon, pour la création d'un foyer de 40 studios d'un SAJ et des bureaux administratifs des FIR, l'AFIPH souhaite réaliser un concours de promoteur / bailleur sur le terrain appartenant à l'AFIPH. Le programme de l'AFIPH sera établi en lien avec un architecte afin de caler un niveau de projet architectural Avant-Projet Sommaire (APS) pour déterminer l'architecture en fonction des besoins et des budgets validés avec les financeurs.
Les promoteurs seront donc consultés sur la base d'un APS afin d'obtenir des réponses harmonisées.
L'AFIPH réalisera donc un bail à construction avec le promoteur qui vendra ensuite en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) à un bailleur social ainsi le bail à construction sera glissant. L'AFIPH sera donc locataire pendant 40 ans auprès d'un bailleur via une redevance et retrouvera la propriété du bien à l'issue de la convention de location.
L'Assemblée Générale valide ce montage immobilier.

13 Montage immobilier autour du projet de la MAS CHARMINELLE
En vue du projet de déménagement de la MAS la Charminelle, l'Assemblée Générale valide le projet de vente du site actuel de la MAS Charminelle ainsi que du site, aujourd'hui inoccupé, de l'ancien foyer BETHANIE afin de placer les revenus de ces ventes en apport du nouveau projet de la Mas ou en compensation des Valeurs Nettes Comptables des biens immobiliers suivant la décision du financeur.
La nouvelle MAS sera située sur un terrain, rue de Champy à Saint Egrève, appartenant au bailleur social PLURALIS.
L'AFIPH fera construire la MAS et en fera l'acquisition via un bail à construction après en avoir acheté l'emprise foncière nécessaire en accord avec les autorisations de l'ARS dans le cadre de programmes et budgets prévisionnels.

14 Renouvellement de bail emphytéotique IME DAUDIGNON
L'Assemblée Générale autorise le renouvellement du bail emphytéotique du site de l'IME Daudignon à Grenoble au 1 chemin de la Poterne, conformément à la demande que va adresser l'AFIPH à la commune. En effet, le bail emphytéotique se termine le 31 décembre 2038.
Le bail nécessite d'être renouvelé afin de prévoir des travaux de réhabilitation du site sur une période d'amortissements normale.

15 Renouvellement de bail emphytéotique IME LES ECUREUILS
L'Assemblée Générale autorise le renouvellement du bail emphytéotique du site de l'IME LES ECUREUILS à Echirolles, conformément à la demande que va adresser l'AFIPH à la commune. En effet, le bail emphytéotique se termine le 01 Janvier 2035.

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023

Le bail nécessite d'être renouvelé afin de prévoir des travaux de réhabilitation du site sur une période d'amortissements normale.

16 Achat tènement immobilier ESAT La Tour du Pin
Suite à la délibération numéro 2022.05.11.058 en date du 11 mai 2022, l'Assemblée générale valide l'achat du tènement immobiliser d'une superficie de 800 M2 dans la partie Nord d'un tènement de plus grande étendue, propriété de l'Afiph, cadastré sous la partie 494 de la section AE d'une superficie totale de 3 209 m2, situé SIS à La Tour du Pin « Le petit Martinet ».
Le montant maximum de la vente a été fixé à 338 000 €.

RESOLUTION 14 – Validation des dons et legs
1. L'Assemblée Générale approuve la délibération du Conseil d'Administration de l'Afiph en date du 28 octobre 2020, aux termes d'un testament olographe en date du 23 mai 2006, dans lequel Madame Paulette PEGUET a institué légataires universels son fils Alain et le Foyer du Tréry à Vinay.
2. L'Assemblée Générale approuve la délibération du Conseil d'Administration de l'Afiph en date du 26 mai 2021, aux termes d'un testament olographe en date du 28 septembre 2018, dans lequel Monsieur Kondratoff désigne l'Afiph comme légataire universel de son patrimoine. Un legs qui sera accepté sous réserve d'inventaire.

RESOLUTION 15 - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires arrivés à échéance
Conformément à l'article 8 (point b) des statuts, l'Assemblée générale pourvoit s'il y a lieu à la nomination et au renouvellement des commissaires aux comptes. Afin d'améliorer les conditions de contrôle et en raison de la taille de l'Association, il est décidé de continuer à faire appel à deux cabinets de commissariats aux comptes avec une répartition de la mission à hauteur de 50 % pour chacun des cabinets.
L'Assemblée générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 27 avril 2022 qui retient pour une durée de 6 ans (exercices 2022 à 2028), les cabinets suivants :
- KPMG Meylan, représenté par Monsieur Jean-Marc Baumann
- Odycé Nexia Marseille (13), représenté par Monsieur Franck COSTAGLIOLA

RESOLUTION 16 - Renouvellement du Conseil d'Administration
L'Assemblée générale est informée que :
4 Administrateurs sont sortants dont 4 demandent le renouvellement de leur mandat :
1. Monsieur François CHAUVET, depuis 2013, actuellement Trésorier
2. Monsieur René MARTIN, depuis 1995, actuellement Administrateur référent Adjoint Agglo grenobloise
3. Monsieur François QUETIN, depuis 2007, actuellement Administrateur Agglo grenobloise
4. Monsieur Georges VIÉ, depuis 2007, actuellement Président

5 - Nouvelle(s) candidature(s) au CA
Suite à la lettre d'appel à candidature pour le Conseil d'Administration qui a été envoyée par le Président à tous les adhérents, l'AFIPH a reçu, en retour, 6 candidatures pour Conseil d'Administration :
1. Monsieur Jean-Pierre ALIBEU
2. Madame Frédérique BREU
3. Madame Marie-Laure MENETRIEUX
4. Monsieur René REDON
5. Madame Olivia TASLE (GAST)

RESULTATS DES VOTES :
Nombre de votants :186
Votes exprimés : 180
Bulletins nuls/abstentions : 0
Bulletins validés : 180
Après communication du résultat des votes, et aucune autre intervention n'étant exprimée, le Président tient à remercier pour leur aide, Martine Serres et Henri Collomb-Rey pour leur aide concernant le dépouillement des bulletins de vote, les familles présentes pour leur attention et leur participation. Il remercie également Mme HARTMANN et M. BARON du Département pour leur présence et déclare close l'Assemblée Générale ordinaire statutaire 2022 de l'Afiph.

Fin de séance : 21 h15

Le Président, **La Présidente déléguée,**

Daniel PAYERNE-BARON **Frédérique BREU**

PV approuvé lors de l'AG du 17 juin 2023